

PARTENORD Le Groupe

828 rue de Cambrai 59000 LILLE Cedex

REGLEMENT PARTICULIER DE LA CONSULTATION

R.P.C. n°26448

PROCEDURE ADAPTEE

MAITRE D'OUVRAGE

L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU NORD

Commercialement dénommé PARTENORD Le Groupe

828 rue de Cambrai - 59000 LILLE Cedex

Tel. : 03.20.78.56.00

MARCHE DE SERVICES

Objet du marché :

**Accord-Cadre à Bons de Commande de prestations de service
d'accompagnement social et professionnel de familles locataires de
PARTENORD HABITAT dans le cadre de l'opération de réhabilitation de 172
logement Cité du Jard à CONDE-SUR-L'ESCAUT**

DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES :

Le Mardi 24 Novembre 2026 à 16 Heures 00

Conformément à l'article R2132-7 du code de la commande publique du 1^{er} avril 2019, les communications et les échanges d'informations lors de la passation d'un marché ont lieu par voie électronique.

SOMMAIRE

1. PERSONNE PUBLIQUE	4
2. CONDITIONS DE LA CONSULTATION	4
3. OBJET DU MARCHÉ.....	4
4. CONDITIONS RELATIVES AU MARCHÉ	4
4.1 Forme du marché.....	4
4.2 Division en tranches	5
4.2.1 Tranche Unique	5
4.3 Division en lots	5
4.4 Durée du marché.....	5
4.5 Sous-traitance	5
4.6 Variantes à l'initiative du Maître d'Ouvrage	5
4.7 Variantes à l'initiative du candidat.....	6
4.8 Reconduction éventuelle.....	6
4.9 Modalité de variation des prix.....	6
4.10 Cautions et garanties exigées.....	6
4.11 Modalités de financement et de paiement.....	6
4.12 Forme juridique du marché	6
5. CRITERES D'EXAMEN DES CANDIDATURES ET DES OFFRES	6
5.1 Examen des candidatures	7
5.2 Critères de jugement des offres	7
5.3 Erreur constatée dans une offre	9
5.4 Régularisation des offres	10
6. CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION.....	10
6.1 Contenu du Dossier de Consultation	10
7. MODALITES DE REMISE DES CANDIDATURES ET DES OFFRES	11
7.1 Transmission des plis	11
7.1.1 Candidatures et offres sous la forme papier	11
7.1.2 Candidatures et offres sous la forme dématérialisée	12
7.2 Contenu des plis	14
7.2.1 Pièces relatives à la Candidature	14
7.2.2 Pièces relatives à l'Offre	16
7.3 Vérification des conditions de participation	16
7.4 Négociations	17

7.5 Mise au point du marché	17
7.6. Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)	17
7.7 AUTRES RENSEIGNEMENTS	18
7.7.1 Dispositions diverses	18
7.7.2 Renseignements complémentaires	18

PREAMBULE

Le marché a pour objet une mission sociale globale en marge d'une réhabilitation réalisée par PARTENORD Le Groupe ;

PARTENORD Le Groupe confiera au candidat retenu diverses prestations d'accompagnement dans le cadre d'une mission sociale globale en marge de la réhabilitation de 172 logements cité du Jard à Condé sur l'Escaut.

PARTENORD Le Groupe s'est engagé à faire en sorte que la commande publique puisse contribuer à la cohésion sociale sur son territoire.

Dans cette dynamique, l'accès aux droits pour tous doit favoriser l'insertion des personnes qui connaissent de graves difficultés sociales.

1. PERSONNE PUBLIQUE

Le Maître d'Ouvrage est :

L'Office Public de l'Habitat du Nord
Commercialement dénommé PARTENORD Le Groupe
828 Rue de Cambrai – 59020 LILLE Cedex

Le Maître d'Ouvrage est un office Public de l'Habitat, établissement public à caractère industriel et commercial avec une comptabilité commerciale.

Pour le nommer, il sera ensuite mentionné "PARTENORD" ou "PARTENORD HABITAT".

2. CONDITIONS DE LA CONSULTATION

La présente consultation est lancée suivant les dispositions des articles R. 2123-1, R. 2162-1 à R. 2162-6 et R. 2162-13 à R. 2162-14 du code de la commande publique du 1er avril 2019.

3. OBJET DU MARCHÉ

Le marché a pour objet l'accompagnement social et professionnel de famille locataires de Partenord Habitat dans le cadre d'une opération de réhabilitation. Le périmètre de la mission sociale d'accompagnement concerne 172 logements cité du Jard à Condé sur l'Escaut.

PARTENORD confiera au candidat retenu des prestations d'appui et d'accompagnement des locataires de ce quartier. Ces prestations seront effectuées dans le cadre d'un marché à bons de commande.

4. CONDITIONS RELATIVES AU MARCHÉ

4.1 Forme du marché

Le marché est un accord-cadre mono attributaire à bons de commande au sens des articles R. 2162-1 à R. 2162-6 et R. 2162-13 à R. 2162-14 du code de la commande publique du 1er avril 2019.

Il est conclu sans montant minimum et avec un montant maximum de 115 000 (cent quinze mille) euros hors taxes pour la durée totale de l'accord-cadre.

Il est passé sur bordereau de prix forfaitaires et unitaires.

Les prix sont fermes (non révisables et non actualisables) pour la durée du marché.

4.2 Division en tranches

4.2.1 Tranche Unique

Les prestations faisant l'objet de la présente consultation constituent une tranche unique.

4.3 Division en lots

Sans objet.

4.4 Durée du marché

Le marché débutera à compter de la réception par le titulaire du 1^{er} bon de commande et prendra fin deux (2) mois après la fin de l'opération de réhabilitation.

L'accord-cadre est conclu pour une durée maximale de quarante-huit (48) mois. **La durée prévisionnelle des axes forfaitaire est de vingt-deux (22) mois. Les prestations unitaires seront réalisées dans la durée qui leur est impartie dans le Cahier des Clauses Administratives Particulière (CCAP).**

Les bons de commande peuvent être émis pendant toute la durée de l'accord-cadre. Si les travaux sont achevés avant l'expiration du délai de validité maximum de l'accord cadre (48 mois), celui-ci prend fin après la réunion de fin de mission et l'admission du rapport global de fin de mission.

La durée prévisionnelle de l'accord-cadre est volontairement plus étendue que la durée des axes forfaitaires afin de prendre en compte les éventuels décalages de travaux.

Dans le cas d'une nécessité de prolongation de la durée des axes forfaitaires et/ou unitaires, il sera utilisé le prix unitaire mentionné au Bordereau des prix Unitaires (BPU).

A titre d'information, le démarrage prévisionnel des prestations objet du présent marché est prévu pour fin 2026/début 2027. Le démarrage prévisionnel des travaux de réhabilitation est prévu pour décembre 2026.

4.5 Sous-traitance

Le titulaire pourra sous-traiter l'exécution d'une partie de ses prestations.

4.6 Variantes à l'initiative du Maître d'Ouvrage

La présente consultation ne comporte aucune variante à l'initiative du maître d'ouvrage.

4.7 Variantes à l'initiative du candidat

Les variantes par rapport aux documents de la présente consultation sont interdites.

4.8 Reconduction éventuelle

Aucun marché de reconduction ne sera passé suite à cette consultation.

4.9 Modalité de variation des prix

Les modalités de variation des prix sont indiquées dans le Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.) figurant dans le Dossier de Consultation.

4.10 Cautions et garanties exigées

Les conditions relatives aux garanties, cautions, et modalités de financement et de paiement sont indiquées dans le Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.) figurant dans le Dossier de Consultation.

4.11 Modalités de financement et de paiement

Les modalités de règlement du marché sont définies dans le Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.) figurant dans le Dossier de Consultation.

4.12 Forme juridique du marché

Les candidats sont autorisés à se présenter sous la forme d'un groupement d'opérateurs économiques.

La forme juridique qu'il devra revêtir, en cas d'attribution du marché, pourra être celle du groupement conjoint si les membres du groupement identifient précisément dans l'offre les prestations que chacun des membres s'engagent à exécuter. Dans ce cas, le candidat devra produire au plus tard lors de la mise au point du marché, une note indiquant la répartition détaillée des prestations par nature de mission entre les cotraitants, assortie d'un prix.

A défaut, la forme juridique que devra revêtir le groupement sera le groupement solidaire au motif que les prestations ne sont pas individualisées. Cependant, si le groupement constitué comprend un ou plusieurs avocat(s) lors de l'attribution, le groupement solidaire ne sera pas exigé.

Les candidats indiqueront la forme juridique du groupement dans la lettre de candidature et dans l'acte d'engagement du marché.

En cas de groupement conjoint, le mandataire sera solidaire, pour l'exécution du marché, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard de PARTENORD HABITAT.

5. CRITERES D'EXAMEN DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

5.1 Examen des candidatures

Seront éliminés les candidats :

- N'ayant pas fourni l'ensemble des pièces mentionnées à l'article 7.2.1 ci-après.
- Qui ne peuvent pas avoir accès à la commande publique au motif qu'ils sont interdits de soumissionner par application des articles L2141-1 à L2141-5 et L2141-7 à L2141-11 du code de la commande publique du 1^{er} avril 2019 ;
- Qui ne peuvent produire dans les délais impartis les documents justificatifs, les moyens de preuve, les compléments ou explications requis par Partenord Habitat ;
- Dont les capacités professionnelles, techniques et financières sont jugées insuffisantes par la commission d'Appel d'Offres.

5.2 Critères de jugement des offres

L'offre économiquement la plus avantageuse sera déterminée en fonction des critères de choix pondérés comme suit :

1- La valeur technique

Elle sera appréciée au travers des éléments fournis dans un mémoire à joindre à l'offre qui sera notée sur un total de 60 points, décomposé comme suite :

- Moyens humains – 12 points
 - Présentation de l'équipe dédiée à l'exécution du présent marché (CV, formations, compétence, savoir-faire, expérience...) + préciser les équivalents temps pleins – **12 points**
- Performance environnementale – 10 points
 - Description des actions de sensibilisation des locataires - **6 points**
 - A l'utilisation des équipements après travaux (si existants)
 - A la gestion des déchets/encombrants
 - Aux économies d'énergie
 - Les bonnes pratiques de ventilation et à la qualité de l'air intérieur
 - Moyens mis en œuvre pour réduire l'impact environnemental dans l'exécution de la mission– **2 points**
 - Gestion responsable des déchets engendrés par la réalisation des missions (tri et valorisation des déchets, réemploi cartons), – **2 points**
- Qualité technique de l'offre – 38 points

Fréquence et méthodologie pour chaque axe forfaitaire et unitaire – 38 points soit :

 - Permanence quotidienne : méthodologie et moyens mis en œuvre – 5 points
 - Actions collectives envisagées et moyens de mise en œuvre – 5 points

- Fréquence et méthodologie des visites par type d'intervention (aide au déplacement de meubles, mise en cartons, et/ou tri et aide aux débarras, accompagnement socioprofessionnelle ; sociale et Intermédiation) – 12 points
- Mode opératoire proposé pour répondre aux problématiques par type d'intervention (Aide au déplacement de meubles, mise en cartons, et/ou tri et aide aux débarras, intermédiation, socioprofessionnelle, sociale et hébergement) – 16 points

Le mémoire devra indiquer :

- La méthodologie, les modes opératoires et la fréquence des visites envisagées pour chaque type de suivi ainsi que le type d'actions menées et les méthodes utilisées pour parvenir aux objectifs définis par le marché.
- Le profil des personnes en charge de l'exécution des prestations (curriculum vitae à joindre), ainsi que l'organigramme ou la présentation de l'équipe en charge de l'exécution des prestations.

Le mémoire devient contractuel.

Valeur du critère	16	12	10	6	5	2
Mémoire n'abordant pas le/les points demandés ou hors sujet ou traitant de généralités	0	0	0	0	0	0
Réponse insuffisante	4	3	2.5	1.5	1.25	0.5
Réponse moyennement satisfaisante	8	6	5	3	2.5	1
Réponse satisfaisante	12	9	7.5	4.5	3.75	1.5
Réponse très satisfaisante	16	12	10	6	5	2

2. Le prix des prestations

Il sera noté sur un total de 40 points décomposé comme suit :

- Les prix forfaitaires, qui seront notés sur 20 points sur la base d'une projection de dépenses établie à partir de la simple addition des prix du candidat
- Les prix unitaires, qui seront notés sur 20 points, sur la base d'une projection de dépenses établie à partir de l'application des prix du candidat aux quantités indiquées ci-après :
 - Pour l'accompagnement social individualisé (par famille sur une durée de douze mois) : **20 familles**
 - Pour l'accompagnement socio-professionnel (par famille sur une durée de douze mois) : **15 familles**
 - Aide au déplacement de meubles, mise en carton, et/ou tri et aide au débarras : **10 familles**
 - Intermédiation locative : **2 mois supplémentaires**

Toutes les quantités indiquées sont estimatives, elles ne servent qu'à l'analyse des offres et ne sont pas contractuelles.

Pour chaque catégorie de prix :

- Le montant le moins élevé des offres conformes apportera le maximum de points (20) au moins-disant, sauf s'il est jugé anormalement bas par PARTENORD HABITAT,
- Les candidats, dont l'offre est conforme, se verront attribuer la note égale à :

$$\frac{\text{Montant le moins élevé des offres conformes} \times 20}{\text{Montant de l'offre du candidat évalué}}$$

Puis il sera fait l'addition des notes obtenues pour les axes forfaitaires et unitaires pour obtenir une note globale sur 40 points.

Lors de l'examen des offres il pourra être demandé au candidat par Partenord Habitat :

- Une demande de précisions lorsque certains éléments de l'offre ne sont pas suffisamment clairs ou incertains et/ou lorsque certaines incohérences et ambiguïtés apparaissent dans l'offre ;
- Une régularisation de l'offre lorsque certains éléments doivent être complétés et/ou lorsqu'une erreur matérielle apparaît ;
- Une demande de justificatifs et l'explication de l'offre qui semble anormalement basse.

En cas d'absence de communication par le candidat des éléments demandés lors de l'examen de son offre dans le délai imparti, cette dernière sera éliminée. Il pourra être demandé au candidat la communication de ses sous-détails de prix mettant en évidence :

- Les déboursés ou frais directs, décomposés en dépenses de salaires et indemnités de personnel, charges salariales, dépenses de matériaux et de matières consommables, dépenses de matériel ;
- Les frais généraux, d'une part, les impôts et taxes autres que la T.V.A, d'autre part, exprimés par des pourcentages des déboursés définis ci-dessus ;
- La marge pour risques et bénéfices, exprimée par un pourcentage de l'ensemble des deux postes précédents.

L'analyse des prix se fera TTC s'entendant « toutes taxes comprises », même en cas de coexistence d'offres émanant à la fois d'opérateurs économiques soumis à la TVA et d'autres qui en sont partiellement ou totalement exonérées.

5.3 Erreur constatée dans une offre

Dans le cas où des erreurs de multiplication, d'addition ou de report seraient constatées dans la décomposition du prix global et forfaitaire figurant dans l'offre d'un candidat, le montant de ce prix ne sera pas rectifié pour le jugement de la consultation.

Toutefois, si le candidat concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à rectifier cette décomposition pour la mettre en harmonie avec le prix forfaitaire. En cas de refus, son offre sera éliminée.

5.4 Régularisation des offres

Les offres irrégulières, inappropriées ou inacceptables sont éliminées. Toutefois, Partenord Habitat pourra, dans le cas d'une procédure adaptée sans négociation, inviter tous les soumissionnaires concernés à régulariser les offres irrégulières dans un délai fixé, à condition qu'elles ne soient pas anormalement basses.

6. CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

6.1 Contenu du Dossier de Consultation

Le dossier de consultation remis aux candidats est composé des pièces suivantes :

- a) Le présent Règlement de la Consultation (R.P.C.) et son annexe relative aux conditions générales d'utilisation d'AWS,
- b) Les cadres de l'acte d'engagement (candidat unique ou groupement)
- c) Le modèle de fiche de référencement partenaire constituant l'annexe 1 à l'Acte d'Engagement
- d) Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.)
- e) Les Cahier des Clauses Technique particulières (C.C.T.P)
- f) Le Bordereau des Prix
- g) La lettre de candidature (**modèle DC1 joint en annexe**)
- h) La déclaration du candidat (**modèle DC2 joint en annexe**)
- i) Le document unique de marché européen (DUME)
- j) Le modèle de déclaration de sous traitance
- k) Le code de conduite de Partenord habitat

PARTENORD HABITAT se réserve le droit d'apporter au plus tard HUIT (8) jours avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au Dossier de Consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

Ni le dossier de consultation, ni les éventuelles modifications au dossier de consultation ne seront mis à disposition des candidats sur support physique électronique.

Téléchargement du dossier de consultation par voie électronique :

La présente consultation fait l'objet d'une procédure dématérialisée. Cette procédure permet aux candidats qui le souhaitent de télécharger les documents du dossier de consultation sur un réseau électronique via le site internet accessible à l'adresse :

<https://www.marches-publics.info/>

Les renseignements complémentaires ainsi que les modifications apportées aux documents du dossier de consultation seront mis à disposition par voie électronique uniquement aux candidats ayant téléchargés les documents du dossier de consultation depuis le site <https://www.marches-publics.info/> à la condition qu'ils se soient identifiés préalablement au téléchargement. **L'adresse destinatrice des alertes sera celle renseignée lors de l'inscription à AWS.** Eventuellement le candidat pourra mentionner le nom d'une autre personne chargée de recevoir les éventuelles alertes de modification du dossier de consultation aux entreprises et une adresse électronique valide pendant toute la durée de la consultation, pour prise en compte cette demande devra faire l'objet d'une correspondance avec l'acheteur via le site.

L'opérateur économique doit également s'assurer que les courriels AWS, provenant de « courrier@aws-france.com », ne soient bloqués au titre de l'antispam. Partenord Habitat décline toute responsabilité si le candidat a communiqué une adresse électronique erronée, s'il n'a pas souhaité s'identifier ou s'il n'a pas consulté ses messages en temps et en heure.

7. MODALITES DE REMISE DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

7.1 Transmission des plis

Les envois sont acheminés sous la seule responsabilité des candidats. Le Maître d'Ouvrage ne peut être tenu pour responsable du dépassement de délai de remise des offres.

Il est attendu une réponse des candidats par la voie électronique dans les conditions mentionnées à l'article 7.1.2 du présent document.

Sans préjudice des dispositions prévues à l'article 7.1.2 du présent document relatif à la copie de sauvegarde, les offres sont transmises en une seule fois. Si plusieurs offres sont successivement transmises par un même candidat, seule est ouverte la dernière offre reçue, par le pouvoir adjudicateur dans le délai fixé pour la remise des offres.

Vous pouvez modifier les documents que vous transmettez à l'acheteur jusqu'à la date de remise des plis. Les textes de la commande publique font toutefois obligation de transmettre l'offre en une seule fois (article R. 2151-6 du code de la commande publique) et prévoient que seule la dernière offre est ouverte.

En tout état de cause, l'acheteur ne retiendra que la dernière offre reçue. Les autres offres, précédemment déposées, seront rejetées sans avoir été ouvertes. Cela implique que toute modification doit donner lieu à la transmission de l'intégralité de l'offre modifiée.

Il vous appartient de prendre vos dispositions pour anticiper une éventuelle difficulté technique de transmission.

Le dépôt des offres et/ou candidatures est possible suivant les modalités suivantes :

7.1.1 Candidatures et offres sous la forme papier

La remise des plis sous la forme papier ou d'un support physique électronique n'est pas autorisée.

Toutefois, Partenord Habitat se réserve la possibilité de régulariser une offre papier ou parvenue sur support physique électronique.

7.1.2 Candidatures et offres sous la forme dématérialisée

La transmission des candidatures et des offres fait obligatoirement l'objet d'une procédure dématérialisée.

Les candidats déposeront leur pli par la voie électronique via le site internet accessible à l'adresse :

<https://www.marches-publics.info/>

Les candidats ne supportent aucun autre frais que ceux liés à l'accès au réseau. Ils doivent cependant satisfaire aux pré-requis techniques décrits sur la plate-forme. A titre de prérequis, les candidats doivent avoir un navigateur internet fonctionnel et JAVA, version 1.7 ou version 1.8 disponibles pour tout système d'exploitation. Ils doivent notamment disposer d'un antivirus à jour qui leur permettra de vérifier que leurs envois ne sont pas contaminés (ce qui entraînerait le rejet du pli, sauf si copie de sauvegarde reçue dans le délai limite de réception des offres).

Les échanges d'information sont sécurisés grâce à l'utilisation du protocole https.

Les candidats transmettront leurs offres impérativement, avant la date et heure limite de remise des offres indiquée en page de garde du présent Règlement Particulier de la Consultation.

L'heure mentionnée est celle de Lille.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après les date et heure limites de réception des offres.

Il est rappelé que la durée du téléchargement est fonction du débit de l'accès à Internet du soumissionnaire et de la taille des documents à transmettre.

Les réponses électroniques arrivées hors délai ou non adressées dans les formes prescrites ne seront pas ouvertes donc pas examinées. Toutefois Partenord Habitat procédera à l'ouverture la copie de sauvegarde parvenue dans le délai, si le candidat dispose d'éléments tangibles montrant que le pli a commencé à être transmis avant l'échéance de fermeture de la remise des plis.

Pour répondre à la consultation sous forme dématérialisée via la plate-forme, la personne habilitée à engager le soumissionnaire doit être inscrite sur la plate-forme de gestion des marchés publics de PARTENORD HABITAT accessible à l'adresse :

<https://www.marches-publics.info/>

Les offres seront envoyées sous un ou plusieurs fichiers distincts représentant la(les) enveloppe(s) et constituée(s) sur la plate-forme de PARTENORD HABITAT.

Les candidats doivent insérer dans la (les) enveloppe(s) électronique(s) l'ensemble des documents requis précisés à l'article 8.2 ci-après du présent règlement de consultation.

A l'intérieur de(s) enveloppe(s), les documents demandés sont transmis sous la forme de fichiers dans l'un des formats suivants :

- Format Word (".doc") ;
- Format Acrobat (".pdf") ;
- Format Excel (".xls") ;
- Format RTF (".rtf")

Ces fichiers seront nommés "societe_nom_fichier.ext" où :

"société" correspond au nom de la société soumissionnaire (ou du mandataire du groupement)

"nom_fichier" correspond au nom du document (ex. : "DC1", "Memoire_technique", etc.)
 ".ext" correspond à l'une des extensions des formats ci-dessus acceptés par la plateforme

Après préparation des fichiers, les candidats se connectent sur la plate-forme et doivent les déposer dans les espaces qui leur sont réservés sur la page de réponse à cette consultation de la plate-forme, chaque consultation ayant une page spécifique de réponse.

Virus

Dans le cas où les fichiers du soumissionnaire contiendraient un virus, ceux-ci seraient réputés n'avoir jamais été reçus. PARTENORD HABITAT ne procédera à aucune réparation. Toutefois Partenord Habitat ouvrira la copie de sauvegarde parvenue dans le délai, si celle n'est pas affectée par un virus.

Signature électronique des documents

La signature électronique des documents n'est pas requise dans le cadre de la présente consultation.

Copie de sauvegarde

Le candidat peut transmettre, à titre de copie de sauvegarde, ses candidatures et offre sur un support papier ou sur support physique électronique, et ce, dans le délai imparti pour la remise des candidatures et des offres fixé au présent règlement.

Cette copie de sauvegarde devra être placée dans un pli scellé et transmise à PARTENORD HABITAT :

- Par un dépôt à l'accueil de PARTENORD HABITAT, 828 rue Cambrai à Lille (heures d'ouverture : 9h-12h30/13h30 -17h00), contre récépissé, avant la date et l'heure limites de remise des offres indiquée en page de garde du présent Règlement Particulier de la consultation.
- Par un envoi courrier sous pli recommandé avec demande d'avis de réception postal de manière à parvenir à destination avant la date et l'heure limites de remise des offres indiquée en page de garde du présent Règlement Particulier de la consultation. Les frais d'envoi en Lettre Recommandée + Accusé de Réception sont à la charge des candidats.

Dans les 2 cas, l'enveloppe sera adressée à :

Monsieur le Directeur Général de PARTENORD HABITAT 828 rue Cambrai-59000 LILLE
 Cedex

Service Marchés et portera en outre la mention suivante :

« COPIE DE SAUVEGARDE »

« Procédure n°26448»

« Nom de l'entreprise »

**ACCORD CADRE A BON DE COMMANDE DE PRESTATIONS DE SERVICE
D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL ET PROFESSIONNEL DE FAMILLES
LOCATAIRES DE PARTENORD HABITAT
DANS LE CADRE DE L'OPERATION DE REHABILITATION DE 172 LOGEMENTS
CITE DU JARD A CONDE SUR L'ESCAUT**

« NE PAS OUVRIR AVANT LA SEANCE D'OUVERTURE DES PLIS »

Le contenu d(e) enveloppe(s) sera strictement identique à celui défini aux articles 7.2.1. et 7.2.2. ci-après.

7.2 Contenu des plis

Le dossier à remettre par les candidats comprendra les pièces énumérées ci-après.

L'ensemble des documents fournis par les candidats (candidature et offre) devront être rédigés en langue française. A défaut, ces documents devront être accompagnés d'une traduction en français.

La signature des documents n'est pas requise dans le cadre de la présente consultation.

Il convient de noter que l'attribution du marché sur la base d'une offre électronique entraîne obligatoirement pour le candidat la matérialisation de l'ensemble des pièces du marché et leur signature manuscrite.

Le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché sera invité à signer les pièces relatives à l'offre lors de la vérification des conditions de participation visées aux articles R.2144-1 à R.2144-7 du Code de la Commande Publique du 1^{er} avril 2019.

7.2.1 Pièces relatives à la Candidature

Les documents seront fournis en un seul exemplaire.

- a) La lettre de candidature sur la base du formulaire DC1, joint au présent Dossier de Consultation des Entreprises.

IMPORTANT : En cas de candidature groupée, il est recommandé de renseigner un seul formulaire DC1. Chaque membre du groupement peut toutefois remplir un formulaire : le dossier de candidature sera alors constitué d'autant de formulaires complets que de membres du groupement. Dans ce cas, il appartient à chacun des membres de renseigner, de manière identique, les rubriques qui concernent le groupement dans son ensemble, notamment celles relatives à la composition du groupement (rubrique E) et à la désignation du mandataire (rubrique G).

- b) La déclaration du candidat sur la base du formulaire DC2, joint au présent Dossier de Consultation des Entreprises.
- c) Une déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat portant sur les trois derniers exercices disponibles.
- d) Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années (**Soit 2024, 2025 et 2026**)
- e) Une présentation/liste des principales références de la structure **en lien direct avec l'objet du marché**, effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé et faisant état de l'expérience du candidat au regard du secteur de l'habitat social.

Dans le cas d'un groupement d'entreprises, les pièces mentionnées ci-avant seront fournies pour chaque entreprise.

En application articles R.2143-11 et R.2143-12 du Code de la Commande Publique du 1^{er} avril 2019, pour justifier de leurs capacités, les candidats peuvent demander que soient également prises en compte les capacités d'un ou plusieurs sous-traitants. Dans ce cas, ils devront justifier des capacités de ce(s) sous-traitant(s), en fournissant, pour chacun d'entre eux, les renseignements prévus de c) à e). Les candidats devront également fournir un engagement écrit du sous-traitant apportant la preuve qu'ils disposeront effectivement de leurs capacités pour l'exécution du marché ainsi qu'une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics selon les dispositions des articles L.2141-1 à L.2141-5 du Code de la Commande Publique du 1^{er} avril 2019.

Les entreprises nouvellement créées qui ne peuvent justifier du chiffre d'affaires des trois dernières années pourront apporter la preuve de leurs capacités financières par tout autre document équivalent laissé à la seule appréciation du pouvoir adjudicateur.

CAS PARTICULIER DU DUME :

Les candidats qui le souhaitent peuvent présenter leur candidature sous la forme d'un document unique de marché européen (DUME) à condition qu'il ne constitue pas un échange de données structurées. Le DUME sera rédigé en Français et sera établi conformément au modèle fixé par le règlement de la Commission européenne 2016/7 du 5 janvier 2016 établissant le formulaire type pour le document unique de marché européen.

Le DUME sera produit en lieu et place des documents visés aux points a) et b) mentionnés ci-avant ; Les preuves de capacité visées aux points c) à f) seront obligatoirement à produire en accompagnement du DUME.

Un candidat qui participe à titre individuel, mais qui recourt aux capacités d'une ou de plusieurs autres entités, doit veiller à ce que PARTENORD HABITAT reçoive à la fois son DUME et un DUME distinct contenant les informations pertinentes pour chacune des entités auxquelles il fait appel (Voir la partie II, section C du DUME).

Enfin, lorsqu'un groupement d'opérateurs économiques participe à la procédure de passation de marché, un DUME distinct indiquant les informations requises au titre des parties II à V doit être remis pour chacun des opérateurs économiques participants.

7.2.2 Pièces relatives à l'Offre

Le candidat fournira :

- a) Un acte d'engagement en un exemplaire (selon cadre joint au présent Dossier de Consultation) dûment complété,
- b) La fiche de référencement partenaire constituant l'annexe 1 à l'Acte d'Engagement, dûment complétée,
- c) Le bordereau de prix dûment complété en un seul exemplaire
- d) Un mémoire rédigé par le candidat et reprenant les éléments mentionnés à l'article 5.2 du présent document à établir en un seul exemplaire.
- e) Le Questionnaire Loi SAPIN II

7.3 Vérification des conditions de participation

Il est précisé qu'un candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché aura HUIT (8) jours calendaires pour justifier qu'il n'est pas dans un cas d'interdiction de soumissionner. Pour se faire, il produira **par courrier recommandé avec accusé de réception ou dépôt à l'accueil contre récépissé** les moyens de preuve visés aux articles R.2143-6 à R.2143-10 du Code de la Commande Publique du 1^{er} avril 2019 (attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant que les obligations fiscales et sociales ont été satisfaites, le cas échéant, les pièces prévues aux articles R.1263-12, D.8222-5 ou D.8222-7 ou D.8254-2 à D.8254-5 du Code du Travail, une attestation d'assurance de responsabilité décennale selon l'article L.241-1 du Code des Assurances, ...).

Le candidat aura à produire dans ce même délai l'acte d'engagement du marché sous la forme papier, sur la base du document préalablement transmis par PARTENORD HABITAT, revêtu de la signature originale d'une personne disposant du pouvoir de signature. Cet acte d'engagement établi conformément aux éléments de l'offre du candidat sera complété, le cas échéant, de toute autre pièce constitutive du marché nécessitant une signature, notamment les annexes 1 et 2 relatives aux conditions d'utilisation des données personnelles constituant l'annexe au CCAP.

En cas de groupement, la demande des pièces à produire ci-dessus sera adressée au mandataire du groupement.

Le délai ainsi imparti au candidat commencera à courir le lendemain du jour de l'envoi de la demande qui sera transmise par PARTENORD HABITAT au moyen d'un message via le profil acheteur avec accusé de réception ; si le dernier jour du délai imparti au candidat est un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai sera prolongé jusqu'à la fin du premier jour ouvrable qui suit.

Au cas où un candidat retenu ne produirait pas les pièces susmentionnées dans le délai imparti, son offre serait rejetée.

Les documents fournis par les candidats devront être rédigés en langue française. A défaut, ces documents devront être accompagnés d'une traduction en français.

7.4 Négociations

Des négociations seront engagées avec les candidats ayant présentés une offre.

Toutefois, PARTENORD HABITAT se réserve le droit d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation, selon le résultat des offres.

Dans l'hypothèse où des négociations seraient engagées, les candidats éliminés au stade de la candidature ou ayant présenté une offre initiale inappropriée ou jugée anormalement basse ou parvenue après la date et l'heure limites fixées pour la réception des offres ou ne respectant pas les conditions formelles de présentation des offres fixées au règlement particulier de la consultation, ne pourront pas prendre part aux négociations.

Tous les aspects techniques et financiers de l'offre ainsi que les délais d'exécution pourront être négociés. Les négociations pourront être effectuées par mail, réunion ou, le cas échéant, par le biais de la plateforme de dématérialisation de Partenord Habitat.

Au terme des négociations, les candidats seront invités à déposer une offre définitive pour permettre au pouvoir adjudicateur de procéder au classement final des offres sur la base des critères de jugement des offres énoncés au présent règlement de la consultation.

Le candidat sera tenu de respecter les conditions et modalités d'envoi de l'offre mentionnées dans le courrier de sollicitation de l'offre définitive.

La date limite fixée pour la remise des offres définitives fera repartir le délai de validité des offres indiqué à l'acte d'engagement du marché.

Dans l'hypothèse où un candidat ne remettrait pas d'offre définitive suite aux négociations, le délai de validité de son offre initiale sera également modifié dans les mêmes conditions.

Les candidats sont informés que Partenord Habitat pourra autoriser tous les soumissionnaires concernés à régulariser les offres définitives jugées irrégulières dans un délai approprié, à condition qu'elles ne soient pas anormalement basses.

7.5 Mise au point du marché

Les candidats sont informés que PARTENORD HABITAT pourra procéder à une mise au point des composantes du marché avec l'accord de ces derniers sans que ces modifications puissent remettre en cause les caractéristiques substantielles de l'offre ni le classement des offres.

7.6. Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)

Le présent marché fait l'objet d'une sous-traitance de données à caractère personnel et est soumis au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

Les candidats trouveront la description du traitement faisant l'objet de la sous-traitance de données à l'annexe 1 « conditions contractuelles relatives aux opérations de traitement des données personnelles » du CCAP du marché.

Le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché devra compléter les annexes 1 et 2 de ces conditions contractuelles et devra les produire en complément des moyens

de preuve permettant de justifier qu'il n'est pas dans un cas d'interdiction de soumissionner, conformément à l'article 7.3 du présent règlement.

Conformément à l'article 28 du RGPD, ces annexes permettront à PARTENORD HABITAT de vérifier que les entreprises présentent des garanties suffisantes quant à la mise en œuvre de mesures techniques et organisationnelles appropriées de manière à ce que le traitement réponde aux exigences du RGPD.

7.7 AUTRES RENSEIGNEMENTS

7.7.1 Dispositions diverses

La remise d'une offre implique l'acceptation par le candidat du présent Règlement Particulier de la Consultation et du Code de conduite.

Le candidat dont l'offre est refusée ne peut pas prétendre au remboursement de ses frais d'établissement et d'acheminement.

7.7.2 Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront poser leurs questions via le profil acheteur <https://www.marches-publics.info/fournisseurs.htm> dans la consultation, en cliquant sur le pictogramme « enveloppe » ou sur le lien « correspondre avec l'acheteur » et de renseigner en bas de page le champ « votre question ».

Les candidats devront poser leurs questions via le profil acheteur **avant le Mardi 17 Novembre 2026 à 16h00 au plus tard**. Pour les questions posées après cette date, PARTENORD HABITAT n'est pas tenu d'y apporter une réponse (il se réserve toutefois la faculté de le faire s'il le juge opportun sans pour autant reporter la date limite de retour des offres).

Les renseignements complémentaires sur les documents de la consultation seront envoyés aux opérateurs économiques six jours au plus tard avant la date limite fixée pour la réception des offres, pour autant qu'ils en aient fait la demande en temps utile.

Service technique lié à l'utilisation de la plate-forme de dématérialisation :

En cas de problème rencontré sur la plateforme via l'adresse suivante <https://www.marches-publics.info/>, vous pouvez déclarer un incident via le formulaire à remplir en ligne ou contacter notre service support par : support-entreprises@aws-france.fr.

Grâce à ce formulaire, le support aura accès au contexte technique de votre poste et pourra donc mieux répondre à votre demande. Cette demande d'assistance se fait depuis le pictogramme « santé », en haut à droite de votre écran.

Un message de confirmation vous sera transmis avec la référence de la demande d'assistance ainsi que le numéro de téléphone du support que nous recommandons d'utiliser en cas d'urgence.

Assistance téléphonique

Également, en cas d'incident, vous pouvez joindre le service assistance AWS au 08 9214 0004 du lundi au vendredi de 9H à 12H puis de 14H à 18H.

Pour le bon traitement de vos incidents, il est important d'avant tout décliner votre raison sociale, votre nom, la référence de la consultation et le nom de l'acheteur.

FIN DU REGLEMENT PARTICULIER DE LA CONSULTATION